

## Woodlane™ Garantie limitée à vie contre l'usure résidentielle

S'applique à tous les produits Woodlane™ (301 xxx, 307 xxx).

Sous réserve des exclusions et des restrictions énoncées ci-dessous, Next Floor® garantit que ce produit :

- Ne s'usera pas à travers, où " usure à travers " signifie la perte complète de la couche décorative de sorte que le motif imprimé change sur un minimum de 3 % de l'installation totale.
- Ne présentera aucun défaut de fabrication.
- La présente garantie limitée s'applique uniquement aux logements ou propriétés occupés par leur propriétaire. Les immeubles locatifs résidentiels sont couverts par la garantie limitée commerciale modérée ci-dessous.
- La présente garantie limitée est assujettie aux recours, conditions et limites énumérés ci-dessous.

## Woodlane™ Garantie limitée d'étanchéité résidentielle à vie

S'applique à tous les produits Woodlane™ (301 xxx, 307 xxx).

Sous réserve des exclusions et des limites énoncées ci-dessous, Next Floor® garantit que ce produit :

- Ne sera pas endommagé par des déversements domestiques normaux (1 litre ou moins de liquide) sur la surface du plancher (cette garantie limitée ne s'applique qu'aux planches complètes dans leur état de fabrication original). Les bords coupés ne seront plus scellés contre la pénétration de l'humidité. Les bords coupés sont généralement situés près des murs et loin des zones où les déversements se produisent habituellement, mais il est obligatoire de sceller tous les bords coupés avec un produit d'étanchéité à base de silicone).
- Les déversements doivent être essuyés dès que possible ou au moins dans les 72 heures. Les déversements excessifs (plus d'un litre de liquide) ou les déversements laissés plus longtemps annulent la présente garantie limitée.
- Ce produit ne convient pas aux pièces humides telles que les saunas, les pièces avec du béton humide ou les pièces avec des siphons de sol. L'installation dans de telles pièces annule la présente garantie limitée.
- La présente garantie limitée ne couvre pas les fuites de tuyaux, les défaillances mécaniques domestiques, les fuites d'appareils électroménagers, l'urine d'animaux domestiques ou toute forme d'inondation.
- La présente garantie limitée ne s'applique qu'au produit Woodlane™ ; aucune déclaration n'est faite quant à l'effet d'une humidité excessive ou prolongée sur les sous-planchers.
- Cette garantie limitée s'applique uniquement aux unités résidentielles occupées par le propriétaire. Les unités ou propriétés résidentielles locatives sont couvertes par la garantie limitée commerciale modérée ci-dessous.
- Cette garantie limitée est soumise aux recours et aux autres conditions et limitations énumérées ci-dessous.

## Woodlane™ Garantie limitée à vie sur la résistance aux taches et à la décoloration dans le secteur résidentiel

S'applique à tous les produits Woodlane™ (301 xxx, 307 xxx).

Sous réserve des exclusions et des restrictions énoncées ci-dessous, Next Floor® garantit que ce produit :

- Résiste aux taches permanentes causées par les aliments et les boissons de la maison, à condition que le sol soit correctement installé et entretenu conformément aux recommandations de Next Floor® (voir [www.nextfloor.net](http://www.nextfloor.net) pour les instructions d'installation complètes et les recommandations d'entretien et de maintenance). Une tache est définie comme un changement de couleur localisé irréversible évalué à moins de 3,0 sur l'échelle grise d'évaluation des taches de l'AATCC (1,0 = plus de changement : 5,0 = moins de changement).
- Ne se décolore pas sous l'effet de la lumière directe du soleil ou de l'éclairage domestique. La décoloration est définie comme un changement de couleur localisé irréversible évalué à moins de 3,0 sur l'échelle de gris AATCC d'évaluation des changements de teinte (1,0 = plus de changement : 5,0 = moins de changement).
- La présente garantie limitée exclut les dommages intentionnels, y compris les brûlures, ainsi que les dommages ou décolorations causés par des substances agressives (nettoyant pour canalisations, eau de Javel, acide de batterie, etc.
- Cette garantie limitée n'est pas un contrat de nettoyage. Le consommateur doit procéder à un nettoyage et à un entretien adéquats régulièrement et selon les besoins. Pour pouvoir bénéficier de cette garantie, le propriétaire doit avoir tenté d'enlever la tache dans les trois (3) jours ouvrables suivant le déversement.
- La présente garantie limitée s'applique uniquement aux logements/ propriétés occupés par leur propriétaire. Les immeubles locatifs résidentiels sont couverts par la garantie limitée commerciale modérée ci-dessous.
- Cette garantie limitée est sujette aux recours et autres conditions et limitations énumérés ci-dessous.

## Woodlane™ Garantie limitée commerciale modérée de 15 ans

S'applique à tous les produits Woodlane™ (301 xxx, 307 xxx).

Sous réserve des exclusions et des restrictions énoncées ci-dessous, Next Floor® garantit que ce produit :

- Ne s'usera pas à travers, où " Usure à travers " Signifie la perte complète de la couche décorative de sorte que le motif imprimé change sur un minimum de 3 % de l'installation totale.
- Sera exempt de défauts de fabrication.
- La présente garantie limitée est soumise aux recours, conditions et limitations énumérés ci-dessous.

**Remarque :** Les zones commerciales à trafic modéré sont définies comme des zones commerciales à trafic modéré telles que les bureaux d'affaires, les boutiques, les bureaux à domicile, les logements locatifs et les propriétés résidentielles, etc. Les zones à forte circulation, les halls d'entrée, les couloirs, les zones de préparation et de service des aliments, ou toutes les zones où les charges roulantes sont importantes ne sont pas couvertes par la présente garantie limitée.

Les recours suivants sont à votre disposition si le sol ne fonctionne pas conformément aux garanties limitées susmentionnées :

- Au cours des deux premières années suivant l'installation, Next Floor™ s'engage, à sa discrétion, (i) à réparer le plancher pour le rendre conforme à la garantie ou (ii) à remplacer la zone touchée par un autre plancher de valeur et de qualité égales, au prorata du pourcentage du coût du matériau, selon le calendrier suivant
  - Au cours de la première année : 100 % de crédit
  - Au cours de la deuxième année : 90 % de crédit
- Si le plancher a été installé professionnellement par un installateur de stratifié certifié, Next Floor® paiera également les coûts raisonnables de la main-d'œuvre de remplacement pendant les deux premières années suivant l'installation, jusqu'à concurrence de deux dollars (2,00 \$) par pied carré de produit. Il n'y a pas de remboursement des coûts de main-d'œuvre pour l'installation par le propriétaire ou le bricoleur.

- Après la deuxième année, Next Floor® pourra, à sa discrétion, (i) réparer le plancher pour qu'il soit conforme à la garantie ou (ii) fournir une note de crédit pour le matériel seulement (sans la main-d'œuvre) au prorata du coût en pourcentage selon le calendrier suivant :
  - Au cours de la troisième année : 80 % de crédit
  - Au cours de la quatrième année : 70 % de crédit.
  - Au cours de la cinquième année : 60% de crédit
  - Au cours de la sixième année : 50 % de crédit
  - Au cours de la septième année : 40 % de crédit
  - Au cours de la huitième année : 30 % de crédit
  - Au cours de la neuvième année : 20 % de crédit
  - Après la neuvième année : 10 % de crédit.

### EXCLUSIONS

**NEXT FLOOR® DÉCLINE TOUTE AUTRE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, EN FAIT OU EN DROIT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. L'EXCLUSIF RECOURS DISPONIBLE EN VERTU DE CETTE GARANTIE LIMITÉE COMPREND LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DE LA ZONE AFFECTÉE, ET TOUS LES AUTRES RECOURS OU RESSOURCES QUI POURRAIENT AUTREMENT ÊTRE DISPONIBLES SONT PAR LES PRÉSENTES ABANDONNÉS PAR L'ACHETEUR. NEXT FLOOR® N'A AUCUNE AUTRE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES DOMMAGES DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE LA PERFORMANCE DU PRODUIT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES CORPORELS OU LES PERTES ÉCONOMIQUES. DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI, NEXT FLOOR® N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES DIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS RÉSULTANT D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. LA RESPONSABILITÉ DE NEXT FLOOR® NE PEUT EN AUCUN CAS DÉPASSER LE MONTANT RÉEL QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE PRODUIT DÉFECTUEUX. Certains états (ou juridictions) n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de sorte que les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à l'acheteur.**

### Conditions et limitations

- Le produit doit être correctement installé conformément aux instructions d'installation de Next Floor® , sinon ces garanties limitées sont nulles. Une installation défectueuse n'est pas couverte par ces garanties limitées. Une installation adéquate comprend, sans s'y limiter, des adhésifs inadéquats, un sous-plancher inadéquat et une préparation inadéquate du sous-plancher. Le sous-plancher doit être propre, lisse, plat, solide (sans mouvement) et sec, et toutes les sources d'humidité du sous-plancher doivent être éliminées avant l'installation. Visitez le site [www.nextfloor.net](http://www.nextfloor.net) pour consulter les instructions d'installation complètes de ce produit.
- Les dégâts des eaux dus à une installation sur un sol non plan ou irrégulier où le liquide s'accumule ou s'écoule ne sont pas couverts par les présentes garanties limitées.
- Les présentes garanties limitées excluent (i) les dommages couverts par l'assurance du propriétaire ou du locataire ; et (ii) les dommages qui seraient normalement couverts par une police d'assurance du propriétaire ou du locataire, qu'une telle police soit en vigueur ou non.
- Ces garanties limitées excluent les dommages causés par une inondation ou de l'eau stagnante provenant de tuyaux, de robinets ou d'appareils ménagers qui fuient.

- Les présentes garanties limitées excluent les dommages causés par une inondation, de l'eau stagnante provenant d'une pression hydrostatique ou tout autre événement impliquant que de l'eau entre en contact avec votre sol.
- Ces garanties limitées excluent les dommages résultant de la croissance de moisissures et/ou de mildiou en raison d'une exposition prolongée à l'humidité.
- Woodlane™ ne doit pas être installé dans des endroits où la température et l'humidité ne sont pas contrôlées. L'installation dans de tels endroits annule les présentes garanties limitées.
- Les fissures et les mouvements excessifs du sous-plancher peuvent causer des fissures dans le plancher. Next Floor® ne peut être tenu responsable des dommages causés par un sous-plancher instable ou détérioré.
- Ces garanties limitées ne s'appliquent qu'aux matériaux vendus comme étant de première qualité.
- Les égratignures, les ébréchures et les rainures ne sont pas couvertes par ces garanties limitées.
- Les dommages causés par un entretien inapproprié ne sont pas couverts par les présentes garanties limitées. Cela comprend, sans s'y limiter, le mouillage excessif (l'utilisation d'une serpillière mouillée n'est pas une méthode de nettoyage recommandée pour les produits Woodlane™ ) et les dommages causés par les aspirateurs et les vadrouilles à vapeur. Les vadrouilles à vapeur ne peuvent pas être utilisées sur les produits Woodlane™ et toute utilisation de ce type annule la présente garantie limitée.
- Les dommages et/ou la défaillance des joints résultant d'abus tels que le déplacement de meubles, l'utilisation de chaises à roulettes sans tapis de sol/protecteurs appropriés, ou les charges roulantes répétées ne sont pas couverts par ces garanties limitées.
- La décoloration due à la chaleur, à la moisissure ou à l'alcali n'est pas couverte par les présentes garanties limitées.
- Les problèmes résultant d'une humidité excessive dans le sous-plancher ne sont pas couverts par les présentes garanties limitées.
- Cette garantie limitée ne couvre pas les produits installés avec des défauts visibles avant l'installation.
- La présente garantie limitée ne couvre pas les frais de déplacement de meubles, d'appareils électroménagers ou d'ordinateurs, ni toute autre préparation du site nécessaire au remplacement.
- Les présentes garanties limitées ne couvrent pas les moulures et les garnitures.
- Une différence de couleur du plancher par rapport à l'échantillon ou à la photographie n'est pas couverte par les présentes garanties limitées. Les différences subtiles de texture par rapport à l'échantillon ne sont pas couvertes par les présentes garanties limitées. Les lots de production varient et ces différences ne sont pas considérées comme des défauts de fabrication.
- Les grincements et/ou le "bruit" ne sont pas couverts par la présente garantie limitée. Ces problèmes, lorsqu'ils surviennent, sont le résultat d'un ou de plusieurs des problèmes suivants : problèmes de sous-plancher, installation incorrecte, obstruction quelque part dans l'installation qui empêche le plancher de flotter comme prévu.
- Les dommages causés par des chaussures inappropriées telles que les pointes de golf, les patins à glace et autres chaussures de sport ne sont pas couverts par ces garanties limitées.
- Ces garanties limitées ne sont pas transférables et ne sont accordées qu'à l'acheteur final initial, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un détaillant ou d'un distributeur autorisé de Next Floor . ®
- Ces garanties limitées prévoient un maximum d'un plancher de remplacement.
- Les garanties limitées résidentielles ne couvrent que les conditions domestiques normales associées à un usage domestique quotidien.

### Comment déposer une réclamation

Si vous pensez que votre parquet Woodlane™ présente un défaut couvert par ces garanties, vous devez en informer le détaillant (ou le distributeur) qui vous a vendu le parquet. Votre détaillant (ou distributeur) sera en mesure de déposer une réclamation en votre nom. La preuve d'achat, y compris le numéro de facture Next Floor™ pour le matériau concerné, la date d'achat et la date d'installation, doit être présentée pour déposer une réclamation.

Pour toutes les réclamations faites aux États-Unis d'Amérique, ces garanties limitées seront régies et interprétées conformément aux lois nationales de l'État de Géorgie, sans donner effet aux principes de conflits de lois de cet État. Toute action en justice, tout procès ou toute procédure découlant des présentes garanties limitées ou s'y rapportant sera soumis à la compétence exclusive de la Cour supérieure du comté de Whitfield, en Géorgie, et ne pourra être intenté que devant cette juridiction.

Pour toutes les réclamations formulées au Canada, les présentes garanties limitées sont régies et interprétées conformément au droit interne de la province de l'Ontario, sans tenir compte des principes de conflit de lois. Toute action en justice, tout procès ou toute procédure découlant des présentes garanties limitées ou s'y rapportant sera soumis à la compétence exclusive de la Cour supérieure de Kitchener (Ontario) et ne pourra être intenté que devant cette juridiction.